EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00284
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000246
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Mise à disposition de cinq agents municipaux auprès du Groupement Stéphanois pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

La Ville de Saint-Étienne met en œuvre un programme de réussite éducative dans les quartiers Crêt de Roc-Soleil, Tarentaize-Beaubrun-Couriot et la Cotonne-Montferré. Il s'agit de réaliser un travail de mobilisation et de coordination des intervenants éducatifs, sociaux et médico-sociaux pour repérer les enfants en rupture ou en voie de rupture sociale et éducative, et leur proposer une solution personnalisée adaptée. Ce programme est porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) nommé Groupement stéphanois pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative (PRE). Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, ce dispositif est renforcé par les moyens financiers de la Cité éducative sur le périmètre de Tarentaize sur l'axe "réussite scolaire et bien-être à l'école".

La Ville de Saint-Étienne a repris, depuis le 8 décembre 2014, le pilotage et la coordination du groupement stéphanois pour la mise en oeuvre du programme de réussite éducative. La Ville a souhaité mettre à disposition, à compter du 1er janvier 2015, gratuitement cinq agents : quatre agents à temps non complet et un agent à temps complet, soit 2,2 équivalents temps plein pour des périodes successives de trois ans.

Puis par délibération du 26 février 2018, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition à titre gratuit de cinq agents municipaux auprès de ce groupement pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, pour globalement 2,2 équivalent temps plein.

■ Motivation et opportunité

Conformément aux objectifs fixés, ce sont 201 enfants/jeunes et 148 familles qui ont été suivis en 2019 : repérage des enfants présentant des difficultés de réussite éducative, puis accompagnement individualisé selon les situations. Des compétences internes à la Ville sont ainsi mobilisées pour la mise en oeuvre de ce dispositif.

Cet investissement indirect de la Ville autorise le maintien des financements de l'État, en direction des quartiers les plus fragiles (Crêt de Roc/Soleil - Tarentaize/Beaubrun/Couriot - La Cotonne Montferré) et permet principalement la rémunération de référents de parcours par quartier, en lien direct avec les bénéficiaires des actions individualisées ou collectives : enfants et familles.

■ Contenu

Il y a lieu d'établir une nouvelle convention pour une durée de 3 ans : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 inclus.
Il est proposé une mise à disposition à titre gratuit de personnel municipal au sein du groupement déclinée comme suit :

- 20% ETP de directeur,
- 100% ETP de coordinatrice socio-éducative,
- 40% ETP de responsable administrative,
- 20% ETP de psychologue,
- 40% ETP d'assistante administrative,

Cette mise à disposition déroge à la règle du remboursement, car il s'agit d'une mise à disposition entre une collectivité territoriale et un groupement d'intérêt public dont elle est membre et ce, conformément à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

■ Maîtrise d'ouvrage

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	**Investissement**		**Fonctionnement**	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- approuver les mises à disposition à titre gratuit du personnel municipal auprès du Groupement Stéphanois pour la mise en œuvre du PRE,
- approuver la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Étienne et le Groupement Stéphanois,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

■ Décision

Proposition adoptée
58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)
Ne prend pas part au vote :M. Samy KEFI-JEROME

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU